

Gardien de complexe sportif (H/F) - T/2017/1

Offre n° O078260515000208

Publiée le 15/05/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : Mairie d'ISSOU

MAIRIE D'ISSOU

Lieu de travail : Place Ferdinand Famy, Issou (Yvelines (78))

Poste à pourvoir le : 01/10/2026

Date limite de candidature : 14/07/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Détails de l'offre

Famille de métiers : Sport > Politiques du sport

Grade(s) recherché(s) : Adjoint technique principal de 2ème classe
Adjoint technique

Métier(s) : [Responsable d'équipement sportif](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqués est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps complet

Descriptif de l'emploi :

Sous l'autorité du Responsable du service technique (RST), le gardien est la personne référente au quotidien du complexe constitué de plusieurs bâtiments à caractère sportif. A ce titre, il assure l'entretien de l'ensemble du complexe (intérieur comme extérieur) et est le référent pour les utilisateurs (associations, collège).

Missions / conditions d'exercice :

MISSION GÉNÉRALE : Assurer l'entretien des salles et des extérieurs du complexe sportif.

Assurer la surveillance de l'équipement recevant du public (ERP)

Garantir la qualité du cadre d'accueil par le nettoyage des salles et annexes, des extérieurs

Participer au maintien de la sécurité en sensibilisant les publics usagers à la bonne utilisation du site

ATTRIBUTIONS PERMANENTES / ACTIVITES PRINCIPALES :

1) Secteur Sécurité :

- Contrôle des accès au complexe sportif, ouverture fermeture du site et de ses équipements/salles
- Faire appliquer le règlement et respecter les consignes de sécurité
- Assurer des rondes de surveillance
- Veille au respect des zones interdites au public
- Alerter, rendre compte des situations pouvant présenter un dysfonctionnement
- Vérifier la tenue du registre de sécurité

2) Missions liées la propreté des installations :

- Maintenir des lieux en état de propreté, assurer le nettoyage intérieur des salles selon le planning hebdomadaire établi par la hiérarchie (sols, vestiaires, sanitaires, douches, couloirs...), en incluant les abords
- Assurer l'entretien des espaces verts avec un soutien des agents du service technique

3) Mission liées aux usagers :

- Assurer la relation fonctionnelle des pratiquants et du public

- Faire respecter le bon usage des équipements, faire respecter le règlement intérieur
- Favoriser la polyvalence et la coordination avec les autres services
- Participer à l'amélioration du fonctionnement de son service en proposant des moyens ou des outils permettant une évolution
- Procéder à l'affichage des informations à l'attention du public usager du complexe

ATTRIBUTIONS PONCTUELLES OU SPECIFIQUES :

- Participer à l'installation du matériel lors de manifestation d'ampleur à l'intérieur des équipements sportifs, et à l'intérieur de la Salle Maurice RAVEL.
 - Gérer toutes les opérations de maintenance faites par lui-même (contrôle visuel et fonctionnel)
 - Relever le flux de fréquentation des équipements lors de manifestations d'ampleur si demande hiérarchique
 - Contrôler du bon fonctionnement du système d'arrosage automatique du terrain de foot
 - Nettoyage des éventuels graffitis
 - Contribuer en période hivernale au salage du parvis et aux abords du complexe
- ATTRIBUTIONS ASSURÉES EN CONTRE PARTIE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT POUR NÉCESSITÉ DE SERVICE A TITRE GRATUIT (Missions de gardiennage)

La réalisation des tâches mentionnées ci-dessous ne fait pas l'objet d'une indemnisation quelconque (indemnisation pour travaux supplémentaires, indemnisation pour astreinte d'exploitation...). Les tâches peuvent être exécutées toutes et/ou en partie en dehors du temps de travail quotidien. Ce temps est appelé temps de gardiennage.

- Ouverture, fermeture de l'accès au site et des équipements sportifs, salles polyvalentes
- Ronde de surveillance le week-end selon le planning d'occupation des salles du site
- Entretien et entrée/sortie des bacs de collectes d'ordures ménagères du complexe
- Aider à la mise en configuration des espaces du complexe dans le cadre d'organisation d'événementiels
- Faire le ménage dans les vestiaires et sanitaires le weekend en cas de salissures exceptionnelles et gênantes pour les autres utilisateurs.
- Assurer ponctuellement les ouvertures et fermetures du cimetière et du parc lorsque les agents chargés de ces missions sont absents (ou dans un contexte d'urgence)
- Procéder à l'affichage des informations sur les panneaux municipaux en cas d'absence ou d'impossibilité des agents dédiés à cette tâche

MARGE D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS :

- Large autonomie dans l'organisation et l'anticipation du travail
- Missions déterminées en fonction des priorités définies par le RST
- Responsabilité dans l'utilisation du matériel selon les matériaux nettoyés
- Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels nécessaire à l'exécution des tâches
- Travail défini, contrôlé, évalué par le RST

Profils recherchés :

Conditions d'exercice

- Logement à titre gratuit, Véhicule de service mis à disposition durant les horaires de travail
- EPI
- Annualisation sur la base d'un temps plein. Harmonisation de l'annualisation avec le binôme qui assure aussi le gardiennage le soir et le week-end
- Travail le plus souvent en autonomie, en équipe possiblement
- Pose de congés durant les périodes de fermeture du complexe sportif
- 25 de C.A et 7 RTT (après déduction de la journée de solidarité) intégrés dans l'annualisation

Relations fonctionnelles :

- Relation avec les élus
- Relations transversales avec la coordinatrice des Personnels d'entretien et de Service
- Relations avec tous les services de la ville
- Relations avec partenaires privés (administrés, associations, entreprises)
- Relations avec partenaires institutionnels (collège, écoles etc.)

Formations et qualifications souhaitées

- Niveau d'études ou de diplôme : Titre ou diplôme homologué au moins de niveau V.
- Attestation de formation de premiers secours (SST), habilitation électrique (HOB0) , permis B.

Connaissances (savoirs) requises ou à acquérir :

- Connaissances des techniques de nettoyage des lieux à caractère sportifs
- Connaissances techniques des sites sportifs (compteurs, et coupure d'eau, d'électricité et de gaz)
- Connaissances théoriques des ERP (établissement recevant du public)
- Règles d'hygiène et de sécurité et règlement intérieur des installations sportives
- Connaissances du tissu associatif et des diverses disciplines sportives

- Méthodes de contrôle et d'évacuation des installations sportives
- Evaluation des situations à risques
- Expériences (savoir-faire) requises ou à acquérir :
 - Constater l'état des lieux, contrôler les activités, veiller au respect de l'hygiène et de la sécurité, appliquer et faire respecter le règlement intérieur des installations sportives
 - Capacité à anticiper et organiser son travail, savoir collaborer en équipe
 - Analyser des situations de conflits entre l'institution et les usagers, veiller à la réactivité et à la qualité de services et informer la hiérarchie de tout dysfonctionnement.
- Aptitudes (savoir être) requis ou à acquérir :
 - Travailler en autonomie
 - Adapter son sens du relationnel aux situations de conflits
 - Capacité d'adaptation, d'écoute et sens de l'accueil
 - Faculté de persuasion
- Attitudes éthiques :
 - Sens du service public
 - Respect des obligations du fonctionnaire :
 - Obligation de secret professionnel (cf. Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, article 26)
 - Obligation de discrétion professionnelle (Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, article 26)
 - Obligation de neutralité, dignité et probité, devoir de réserve
 - Obligation d'obéissance hiérarchique (cf. Loi n°83.634 du 13 juillet 1983, article 28)
 - Obligation d'effectuer les tâches confiées (cf. Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, article 28)
 - Obligation de formation

Contact et modalités de candidature

Contact : 0134971919

Informations complémentaires :

Envoyer CV et lettre de motivation
Monsieur le Maire
Place Ferdinand Famy
78440 ISSOU
4044 habitants

Adresse de l'employeur : Mairie d'ISSOU
>Place Ferdinand Famy
78440 ISSOU

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.